

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 11/06/2025 - 5032 - 2009 B 00560 - 507 430 635 - A-G TRANSPORTS EXPRESS

A-G TRANSPORT EXPRE
02B rue Pierre Corneille
92800 SOUSSEVILLE
06 46 17 90 37
N° de téléphone
N° de fax

Certifié conforme à l'original
M. AKKI Abdelhak
Girard

[Signature]

Liasse fiscale

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

11 JUIN 2025



SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

COMPTES ANNUELS

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 92 Bis rue Pierre Corneille 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN						
Numéro SIRET* 5 0 7 4 3 0 6 3 5 0 0 0 2 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/12/2024		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010		012	
	incorporelles	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	34 332	030	19 563
	Immobilisations financières* (1)		040	25	042	25
	Total I (5)		044	34 357	048	19 563
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	14 868	070	14 868
			Autres* (3)	072	2 375	074
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	97 903	086	97 903
		Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II		096	115 146	098	115 146
	Total général (I + II)		110	149 503	112	129 939
PASSIF						
				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		4 598	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		459	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		77 195	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		137	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		82 390	
Provisions pour risques et charges				Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 296	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	2 478	172	42 718
	Comptes courants d'associés		173		2 534	
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		47 549		
Total général (I + II + III)				180 129 939		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/12/2024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					
		dont export	209		210	
		et livraisons	215		214	
	Production vendue	biens				
		services*	217		218	
		intracommunautaires			72 026	
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)			222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
				451		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	72 477	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	17 959
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFR et C-VAE *	243		244	685
	Rémunérations du personnel*			250	48 958	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)	255		254	4 606	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) 259		262		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) 260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	72 210	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 267	
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294		
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		(VI)	300	90
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306	40	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 137
B - RÉSULTAT FISCAL					314	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312 137	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.net)			324	130	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opérateurs d'associés 247			330		
		(dont de valeur ajoutative sur OPC 248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et loyers d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		
	ZRD (44. terdecies)	127	JEI (44. sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	ZRR (44. quindécies)	138		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Exonération Zone France Ruralité Revitalisation (ZFR)	181		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	350	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	Déduct* exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352 267 354
	Déficits					
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370 267 372

Cagid Group

**ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)**

(ligne 1 à 1)
N° 2033-B

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

2033C - Immobilisations - Amortissements

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2025

Formulaire obligatoire (article 102 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS						Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	19 583	462	14 166	464		466	33 750	
	Autres immobilisations corporelles	470	582	472		474		476	582	
	Immobilisations financières	480	25	482		484		486	25	
TOTAL		490	20 190	492	14 166	494		496	34 357	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	14 664	552	4 316	554		556	18 981	
Autres immobilisations corporelles	560	292	562	290	564		566	582		
TOTAL		570	14 957	572	4 606	574		576	19 563	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

2033D - Relevé des provisions- Amorts dérogatoires

DGFIP N° 2033-D 2025

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Régimes A-J de Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS		Néant ☐					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Autres immob. incorporelles	700		705		2				
Terrains	710		715		3				
Constructions	720		725		4				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6				
Matériel de transport	750		755		7				
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780				
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)		982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325					
dont cotisations facultatives Madelin									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*						380			
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326					
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374		14 405	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		2 873	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Capit Group

2033E - Détermination de la valeur ajoutée

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS Néant ☒

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	------------------------------------	------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Effectifs au sens de la CVAE	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026
Période de référence	024
Date de cessation	186

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

2033F - Composition du capital social

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 5 0 7 4 3 0 6 3 5 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

ADRESSE (voie) 92 Bis rue Pierre Corneille

CODE POSTAL 76300 VILLE SOTTEVILLE LES ROUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille AKKI ABDELKADER Prénom(s)
Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 30031975 N° Département 99 Commune ALGERIE Pays
Adresse : N° 6 Bis Voie rue Pierre Corneille
Code Postal 76300 Commune SOTTEVILLE LES ROUEN Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

2033G - Filiales et participations

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 50743063500023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A-G TRANSPORTS EXPRESS

ADRESSE (voie) 92 Bis rue Pierre Corneille

CODE POSTAL 76300 VILLE SOTTEVILLE LES ROUEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cagid Group

A-G TRANSPORTS EXPRESS
SARL Au capital de 4598.00 Euros
Siège : 92 Bis Rue Pierre Corneille 76300 Sotteville-Lès-Rouen
RCS n° Rouen 507 430 635

11 JUIN 2025



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
28 mai 2025

~~L'an Deux mille vingt-cinq, le vingt huit mai à dix heures trente~~

Les associés de la société à responsabilité limitée **AG TRANSPORTS EXPRESS** se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le gérant le **13 mai 2025**).

M. AKKI Abdelkader, préside la séance en sa qualité de **gérant et associé unique de la société**.

Est présent l'associé unique :

- **Monsieur AKKI Abdelkader**,
- La société **AG TRANSPORTS EXPRESS** représentée par **M. AKKI Abdelkader** en sa qualité de **gérant et associé unique de la société**

L'associé unique présent est propriétaires de la totalité des parts sociales

Soit un total de **CENT (100)** parts sociales.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite à l'assemblée générale que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
28 mai 2025

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société a responsabilité limitée **AG TRANSPORTS EXPRESS SARL**, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31/12/2024** ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- 2) Examen par l'associé et approbation des comptes et du bilan de la société **AG TRANSPORTS EXPRESS**, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,

A. A

3) Affectation du résultat de l'exercice clos au **31 Décembre 2024**.

Le Président présente alors les comptes qu'il a établis, à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le **31 Décembre 2024**,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **31 Décembre 2024** ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- Un double de chacune des convocations adressées à l'associé le **13 mai 2025**

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société AG TRANSPORTS EXPRESS SARL.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **31 Décembre 2024**, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à **L'unanimité**.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, s'élevant à 137 euros
Au compte « autres réserves »

TOTAL 137 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les deux exercices précédents, ont été, par part les suivantes :

A. A

Années de Paiement	Distribution par part	Distribution globale	Abattement	Sans abattement
Exercice clos le 31/12/2021	0.00 €	0.00 €	sur la totalité du montant distribué, soit 0 € par part	0
Exercice clos le 31/12/2022	0.00 €	0. 00€	sur la totalité du montant distribué, soit 0 € par part	0
Exercice clos le 31/12/2023	0.00 €	0. 00 €	sur la totalité du montant distribué, soit 0 € par part	0

TROISIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide d'approuver la rémunération annuelle brute

- Monsieur Abdelkader AKKI, gérant, laquelle s'est élevée, au titre de l'exercice écoulé, à 29 000 euros, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs.

QUATRIEME RESOLUTION :

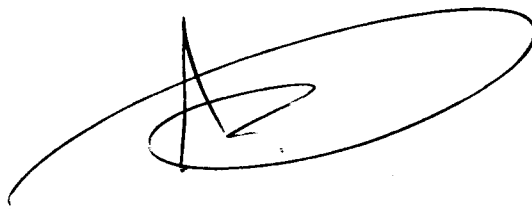
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société, le gérant et l'associé unique

M. Abdelkader AKKI

A A



A-G TRANSPORT
92B rue Pierre Camille
76300 SOTTEVILLE LES RUC
06 45 37 80 37
SIRET 607 460 836 0003